

IL Y A 25 ANS, VICTIME DE LA RÉACTION INTÉGRISTE ET OBSCURANTISTE

MAHMOUD MOHAMMAD TAH'A, HONNEUR DES MUSULMANS SOUDANAIS

IL EST MORT POUR LES INTÉRÊTS, LA DIGNITÉ ET L'UNITÉ DE SON PEUPLE

socialgerie le 5 février 2010

Comme Giordano Bruno brûlé vif par l'Eglise catholique, comme Al Halladj brûlé lui aussi par la dynastie Abbasside, Mahmoud Mohammed TAH'A condamné à la pendaison, comme ses autres compagnons hommes de religion, a refusé aux bourreaux qui exigeaient son repentir, de renier sa conception noble de l'Islam et de la Chariâ.

Depuis, l'Histoire a montré qui était le vrai défenseur des intérêts du peuple musulman soudanais. Tous les dictateurs et démagogues qui se sont succédés après le sinistre Numeyri, ont prétendu parler et agir au nom de l'islam. Ils ne faisaient qu'instrumentaliser basement les sentiments religieux pour des ambitions politiciennes réactionnaires, exploitées par les impérialistes.

L'année 2010, année d'élections et de grands dangers pour le Soudan, montre dans quels gouffres successifs ils ont précipité ce grand pays africain aux potentialités immenses.

Cela donne plus de prix aux luttes démocratiques et sociales symbolisées par l'action de Loubna et ses compatriotes, contre le "nidham", l'ordre réactionnaire et anti-féministe, sans quitter le giron de leur religion et de leur culture (Revoir Socialgerie, Lutttes des femmes du monde musulman, article 157, 29 janvier 2010)

En pièce jointe, le fac simile de l'article consacré à Mahmoud Mohammed Tah'a par la revue Soual en 1991

Egalement en pièce jointe, le point de vue communiste sur l'islam et la religion dans la société et sur la scène politique, exprimé par Sadek Hadjerès dans l'entretien accordé à Abed Charef (du quotidien arabophone Al Massa) en Octobre 89, peu après la légalisation du PAGS. Trois points cruciaux y sont mis en exergue :

- Nous sommes contre "l'ihtikar" (la monopolisation instrumentale) de la religion
- Nous sommes pour la liberté de conscience
- Chaque individu est libre de son rapport à Dieu (tartib oumourihi ma'a Allah)

SOUDAN :

L'EXÉCUTION DE MAHMOUD MOHAMMAD TAH'A

Texte tiré de "L'ISLAMISME DANS TOUS SES ÉTATS"

ouvrage collectif de la revue SOUAL n°5

(Arcantère 1991)

coordinateur : Mohamed HARBI

Reprenant un titre célèbre en son temps, Les Frères républicains, des hommes de religion diffusent le 25/12/84 un tract : « Cela ou le déluge », où ils proclament que les lois de septembre 1983 (relatives à l'application de la chari'a) sont « contraires à la chari'a et contraires à la religion », qu'elles « ont avili le peuple et l'ont humilié », et que de ce fait, il n'a trouvé auprès d'elles que le sabre et le fouet.

Ces lois ont « menacé l'unité du pays et divisé le peuple au Nord et au Sud ». Il est absurde de prétendre que le chrétien n'est pas lésé par l'application de la chari'a puisque le musulman, dans cette chari'a, est tuteur du non-musulman... leurs droits ne sont pas égaux... le citoyen aujourd'hui ne doit pas seulement avoir la liberté de croyance (du culte) seulement, mais a le droit de jouir de tous les droits de la citoyenneté, sur un pied d'égalité avec tous les autres citoyens. Les citoyens du Sud ont un droit sur leur pays que la chari'a ne garantit pas... ».

Aussi demandent-ils :

1. « L'abrogation des lois de septembre 1893, car elles déforment l'islam, avilissent le peuple et menacent l'unité nationale ;
2. Arrêter l'effusion de sang dans le Sud ;
3. Donner l'occasion au peuple de prendre conscience et de s'éduquer... »

Quelques jours plus tard, Mahmoud Mohammad Tah'a et quatre de ses compagnons sont arrêtés, jugés et condamnés le 08/01/85 à la pendaison sous réserve de « repentir ».

Lors du jugement Tah'a a fait la déclaration suivante :

« J'ai déjà proclamé à plusieurs reprises mon opinion sur les lois de septembre 83 ; [à savoir] qu'elles sont contraires à la chari'a et à l'islam ; plus encore qu'elles ont déformé la chari'a, déformé l'islam et en ont éloigné les gens.

En outre elles ont été instituées et exploitées pour terroriser le peuple, et le conduire à la soumission en l'avilissant...

puis elles ont menacé l'unité du pays... ceci théoriquement...

(...) Pratiquement, les juges qui l'appliquent sont inaptes techniquement, faibles moralement pour ne pas se soumettre à l'autorité du pouvoir exécutif qui les utilise en vue de piétiner les droits et humilier le peuple, déformer l'islam et avilir l'esprit, les penseurs et les opposants politiques.

Aussi a-t-il refusé de reconnaître et de collaborer avec tout tribunal qui renie l'indépendance de la justice... »

L'exécution de Mahmoud Mohammad Tah'a, qui a refusé jusqu'à la dernière minute de se renier, doit nous inciter à réagir avec plus de force contre l'horreur. Le silence des islamistes sur son sort est assez édifiant.

Sou'al

Documents joints

- [SOUDAN : L'EXÉCUTION DE MAHMOUD MOHAMMAD TAH'A](#) (PDF - 458 ko)

Texte tiré de

"L'ISLAMISME DANS TOUS SES ÉTATS"

ouvrage collectif de la revue SOUAL n°5



[Entretien de Sadek Hadjerès à El Massa](#) (PDF - 150.9 ko)

16 octobre 1989